Mis en ligne le : 13/05/2026
Sur www.plouedern.fr

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260512-D2026_05_12_3-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 12 mai 2026

Délibération N° : 2026/05/12/03

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le cinq mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 18 - Votants : 21.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 21 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CASU, CORRE, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, CUEFF, SANQUER, BLONS, GOARIN.

Absents et excusés : Mmes VIGOUROUX (pouvoir à M. CUEFF), CALLAC et MM GUILLOTIN (pouvoir à Mme DIRUIT), BERNARD (pouvoir à Mme CORRE), JACOPIN.

Secrétaire de séance : Mme Véronique RIOU.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

PARTICIPATION AUX ÉCOLES PRIVÉES DE LANDERNEAU

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal le contexte de la participation aux écoles privées. Il rappelle que l'année dernière, la commune a versé une participation financière de 300 € par enfant de Plouédern et par année scolaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une participation de 300 € par enfant de Plouédern aux écoles privées de Landerneau, pour l'année scolaire 2025 / 2026.

La Secrétaire,
Véronique RIOU

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800